

Conventions fiscales—Loi

Saint-Jean-Ouest et de Willowdale. Il n'a pas eu le courage de dire en quoi les autres solutions consistaient.

● (1430)

Je dois cependant féliciter le député de Saint-Jean-Ouest pour s'être au moins donné la peine de s'opposer au lien qu'on a établi entre les réalités économiques du Canada et les réalités économiques mondiales. Par contre, je n'ai aucun éloge à lui faire pour sa voix faible et plaintive. Il s'est élevé contre ce lien, mais il ne parlait pas comme un soupireur qui revient à la charge, mais plutôt comme un prétendant évincé qui se lamente, comprenant que s'il avait fait preuve d'un peu plus de compréhension, de compassion et de sens pratique envers les Canadiens il y a un an, ce serait lui, le fiancé.

Je tiens cependant à féliciter le député de Saint-Jean-Ouest de ce qu'il a dit au sujet du traité entre le Canada et les États-Unis. C'est un traité qui fait l'objet de négociations depuis huit ans et quel que soit le rôle qu'il ait joué pendant son passage au gouvernement pour faire avancer les pourparlers, je voudrais lui présenter mes félicitations. J'applaudis également au travail énorme que nos collaborateurs ont accompli. Ce traité fond deux régimes fiscaux complexes et fort différents.

Je voudrais faire quelques remarques sur la conception fantaisiste et à courte vue que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) se fait de notre monde. Le député a montré, une fois de plus, qu'il réagissait instinctivement et sans jugement au monde des affaires. Il semble penser que dès lors qu'on parle affaires, c'est suspect, et si l'on parle d'affaires internationales, c'est l'opprobre. Le député de Broadview-Greenwood est une personne très intelligente. Nous savons qu'il est avocat, qu'il est le disciple de Dennis Healey, mais sous prétexte qu'il est membre du parti socialiste—bien que son parti n'ait pas le courage de prendre cette étiquette; il a changé plusieurs fois de nom mais il n'a pas le courage de choisir celui-là—cela ne veut pas dire qu'il faut qu'il confie son intelligence au sergent d'armes à la porte de la Chambre quand il arrive.

J'aimerais revenir brièvement sur certains points qu'il a soulevés dans son intervention. Premièrement, il a critiqué ces traités sous prétexte que des sociétés multinationales pourraient s'en prévaloir pour réduire les impôts en évitant la double imposition internationale et ce, grâce au système de crédit d'impôt à l'étranger. Je m'explique: Le système de crédit d'impôt à l'étranger permet à une société assujettie aux impôts de l'État étranger où elle s'est établie d'obtenir un crédit pour les impôts qu'elle a payés à l'étranger si le gouvernement hôte, en l'occurrence le Canada, décide de ne pas imposer ses bénéficiaires. Raisonner ainsi, c'est en fait reconnaître que le pouvoir de prélever les impôts appartient en priorité au gouvernement du pays qui reçoit.

J'ignore quelle est l'autre possibilité dont parlait le député. Propose-t-il que l'on impose deux fois les mêmes profits, par exemple que le profit de \$100 qui a déjà été imposé à 50 p. 100 à l'étranger le soit encore de 50 p. 100, de telle sorte qu'il ne reste plus rien? Si telle est l'autre solution envisagée, qu'on en discute. Le meilleur principe à adopter, c'est de reconnaître

que le pays étranger a la priorité en matière fiscale. C'est sur lui que s'appuient les traités d'imposition.

Il a soutenu en deuxième lieu que ces crédits fiscaux allaient permettre aux sociétés multinationales canadiennes de faire des affaires à l'étranger, et qu'elles allaient donc exporter des emplois du Canada. Cela me semble une interprétation étroite des réalités économiques mondiales. Qu'est-ce qui lui fait croire qu'une société canadienne peut tout fabriquer ici, à l'intérieur de nos frontières, pour tout exporter dans tous les pays du monde? C'est le NPD, dont il fait partie, qui a dénoncé avec le plus de véhémence le rôle des multinationales au Canada et leurs activités chez nous. Veut-il, d'une part, que les multinationales s'installent chez nous, y créent davantage d'emplois, y fassent davantage de recherche et de développement, y emploient et forment davantage de travailleurs, et d'autre part, interdire à nos entreprises d'aller à l'étranger et de répondre aux besoins légitimes de développement d'autres pays du monde? Souvent, ce n'est qu'en établissant des filiales à l'étranger qu'il nous est possible de soutenir la concurrence sur ces marchés. Nous sommes exposés aux forces de la concurrence. Nous faisons là-bas œuvre utile.

Le député de Broadview-Greenwood a également dit qu'il était injuste que les sociétés canadiennes touchent des dividendes exempts d'impôt en provenance de l'étranger. Il dit qu'il n'est pas juste que les revenus réalisés à l'étranger soient imposés lorsqu'ils rentrent au pays. J'ignore sur quelle notion de justice il se base. Je suis sûr qu'il sait que les dividendes qui s'échangent d'une société canadienne à une autre sont exempts d'impôts. Devrions-nous, selon lui, pénaliser les entreprises qui traitent avec l'étranger? Je ne pense pas que ce soit ce qu'il veut; pourtant, on le dirait d'après la nature de son objection. Je ne peux comprendre son idée de la justice.

Le dernier argument que je veux relever—il en a invoqué beaucoup—me préoccupe au plus haut point. Il a dit dans ses remarques qu'il s'opposait à ces conventions parce qu'elles permettaient des déductions au titre des impôts qui devraient normalement être perçus par les pays en voie de développement. En jargon fiscal, c'est ce que l'on appelle ménagement fiscal. C'est simple: les pays en voie de développement ont besoin d'injections de capitaux pour favoriser le savoir-faire, le développement et l'industrialisation. Ce sont des priorités qu'ils se fixent eux-mêmes. Tous les pays en développement du monde ont pour objectif de développer leur pays, de l'industrialiser et de créer des emplois qui rendront leurs économies moins dépendantes des fluctuations de la conjoncture et du commerce internationaux. La façon dont ils procèdent consiste à offrir des abris fiscaux limités. Le langage qu'ils tiennent est le suivant: «Si vous venez vous établir et créer une industrie employant de la main d'œuvre, si vous créez de nouveaux emplois, si vous nous communiquez votre savoir-faire, si vous formez nos compatriotes pour leur permettre d'atteindre des normes occidentales, nous vous consentirons alors un abri fiscal pouvant aller jusqu'à cinq et même dix ans parfois.» Ce sont là des objectifs de développement. C'est la façon dont on procède dans les pays en voie de développement.